

Commune de LIGINIAC
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°

Séance du Conseil Municipal en date du 21 janvier 2022 à 20h00 selon convocation en date du 17 janvier 2022.

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs SIRIEIX - BRAZ - MICHOUX - BESSE - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT - M BUSSIERE.

Absents excusés : M BOUILHAC (a donné procuration à Mme BRAULT)

Secrétaires de séance : Mrs SIRIEIX et VERNIENGEAL

Objet : Délibération n°2022-009 : Dédommagement loyer appartement COPROD

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier lui ayant été adressé par la locataire de l'appartement N° 1 de la COPROD situé 16 rue du château de Peyroux, Mme Simone THEVENOT.

Celle-ci s'y plaint de ne pas avoir pu habiter le logement du fait de l'absence de chauffage malgré le paiement de tous les loyers dus entre le mois d'avril et le mois de novembre soit : 443 € de loyer et 55 € de charges pendant huit mois = 3 984 €.

Monsieur le Maire propose de dédommager cette locataire,

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée décident :

- ✓ De dédommager Mme THEVENOT à hauteur de 500 euros ;
- ✓ Chargent Monsieur le Maire de procéder au règlement de ce dédommagement.

Envoyé en préfecture le 28/01/2022
Reçu en préfecture le 28/01/2022
Affiché le 
ID : 019-211911300-20220121-DCM2022009-DE

Fait et délibéré en mairie de LIGINIAC, le 21 janvier 2022.
Le Maire, Frédéric BIVERT.

Membres	13
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

